

2008/425 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE L'ASSOCIATION DELICE - RESEAU DES VILLES GOURMANDES (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Membre fondateur de cette association, la Ville de Lyon siège à l'Assemblée Générale.

Je vous propose la candidature de Jean Michel DACLIN pour représenter la Ville de Lyon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

M. Jean-Michel DACLIN est désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée Générale de l'Association DELICE – Réseau des Villes Gourmandes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB